



novembre 2025



# CRÉER UN CHAMP D'EXERCICE UNIFIÉ À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

## DÉFI

**Le système de santé canadien est freiné par le manque d'uniformité dans le champ d'exercice de la physiothérapie d'une province et d'un territoire à l'autre. Ces disparités limitent l'accès des patients aux soins, nuisent à l'efficacité et empêchent les physiothérapeutes de mettre pleinement à profit leurs compétences. L'adoption d'un champ d'exercice optimisé et harmonisé à l'échelle nationale permettrait de moderniser le système de santé, de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et de réduire la pression sur un réseau déjà fortement sollicité.**

## CONTEXTE

On compte au Canada plus de 30 000 physiothérapeutes titulaires d'un permis d'exercice, dont plus de la moitié exercent dans des cliniques privées communautaires qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la santé de la population et la participation au marché du travail (ICIS, 2025). Les physiothérapeutes contribuent à la prévention des blessures, à la prise en charge des maladies chroniques et au rétablissement après une chirurgie ou une maladie. Pourtant, leur potentiel de contribution varie considérablement d'une province et d'un territoire à l'autre.

Par exemple, les physiothérapeutes au Québec, en Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard peuvent demander des examens d'imagerie diagnostique, alors que ceux de l'Ontario ne le peuvent pas. Des différences existent aussi quant à l'autorisation de prescrire des orthèses, de travailler dans les services d'urgence et d'offrir des services de physiothérapie en santé pelvienne (ACP, 2024). Ces disparités ralentissent l'accès aux soins, réduisent l'efficacité du système et freinent la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre.

# JUSTIFICATION D'UNE ACTION FÉDÉRALE

La prestation des soins de santé relève d'une responsabilité partagée entre les provinces et territoires, et le gouvernement fédéral joue un rôle clé dans la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'harmonisation de la réglementation. L'engagement du gouvernement envers un cadre pancanadien d'octroi des permis d'exercice et les initiatives en matière de mobilité de la main-d'œuvre prévues dans l'Accord de libre-échange canadien offrent une occasion de créer un cadre national du champ d'exercice en physiothérapie adapté aux besoins actuels des soins de santé.

## Un champ d'exercice unifié permettrait :

- de réduire les temps d'attente en donnant aux physiothérapeutes la capacité de prendre en charge directement certains troubles sans avoir recours à des orientations inutiles.
- d'élargir l'accès aux soins primaires en intégrant les physiothérapeutes aux équipes multidisciplinaires.
- d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, en permettant aux physiothérapeutes de travailler sans difficulté dans toutes les provinces et territoires.
- de moderniser la réglementation des soins de santé, à l'image d'autres professions de la santé qui évoluent vers des modèles nationaux d'octroi des permis d'exercice (Leslie et coll., *Healthcare Policy*, 2022).
- d'accroître la productivité et les retombées économiques, puisque le manque d'accès rapide aux services de physiothérapie entraîne des périodes prolongées d'invalidité et d'absence du travail, ce qui coûte des milliards de dollars par année au Canada (Deloitte, 2023).





# INCIDENCE ÉCONOMIQUE ET SANITAIRE

Selon le rapport *Répercussions économiques de la physiothérapie au Canada* publié par Deloitte (2023) :

- la physiothérapie réduit le fardeau économique lié aux maladies chroniques, comme l'arthrose, les maux de dos et les maladies cardiaques, de 232 millions de dollars par année.
- un meilleur accès aux services et une meilleure adéquation de la main-d'œuvre permettraient d'économiser 144 millions de dollars supplémentaires et de générer des gains d'efficacité se chiffrant à plusieurs milliards dans l'ensemble du système.

De plus, on prévoit une hausse de plus de 70 % de la demande en matière de services de physiothérapie entre 2024 et 2033 (Gouvernement du Canada, SPPC, 2025). Un champ d'exercice unifié permettrait d'utiliser plus efficacement la main-d'œuvre et d'assurer à la population, tant en milieu urbain qu'en région, un accès rapide à des soins appropriés.

## NOTRE DEMANDE

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les organismes de réglementation de la physiothérapie :

- Élabore et finance un cadre national définissant le champ de pratique de la physiothérapie, aligné sur les compétences reconnues par toutes les provinces et territoires.
- Intègre les professionnels de la physiothérapie aux discussions nationales sur l'octroi de permis d'exercice inter provinciaux et la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé.
- Soutienne les initiatives d'harmonisation au moyen d'un financement ciblé de Santé Canada ou de l'ICIS pour la modernisation de la réglementation et l'intégration de la main-d'œuvre.

# RÉFÉRENCES

- Association canadienne de physiothérapie. (2025). Mémoire de l'ACP : Consultation en prévision du budget de 2026. Consulté en ligne : [https://physiotherapy.ca/app/uploads/2025/09/CPA-Submission-2026-Pre-Budget-Consultation\\_FR.pdf](https://physiotherapy.ca/app/uploads/2025/09/CPA-Submission-2026-Pre-Budget-Consultation_FR.pdf)
- ACP. (2024). Champ de pratique de la physiothérapie : Optimiser les soins au Canada. Consulté en ligne : [https://physiotherapy.ca/app/uploads/2024/05/NPM-Scope-of-Practice-Position-Paper\\_FR\\_FINAL-May-2024.pdf](https://physiotherapy.ca/app/uploads/2024/05/NPM-Scope-of-Practice-Position-Paper_FR_FINAL-May-2024.pdf)
- Deloitte. (2023). Répercussions économiques de la physiothérapie au Canada. Consulté en ligne : [https://physiotherapy.ca/app/uploads/2024/05/Deloitte-Report\\_FR.pdf](https://physiotherapy.ca/app/uploads/2024/05/Deloitte-Report_FR.pdf)
- Leslie, K., Demers, C., Steinecke, R., & Bourgeault, I. L. (2022). Pan-Canadian Registration and Licensure of Health Professionals: A Path Forward Emerging from a Best Brains Exchange Policy Dialogue, 18(1): 17–25. <https://doi.org/10.12927/hcpol.2022.26909>
- Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). (2025). Physiothérapeutes. Consulté en ligne : <https://www.cihi.ca/fr/physiotherapeutes>
- Gouvernement du Canada. (2025). Système de projection des professions au Canada (SPPC) : Physiothérapeutes (31202). Consulté en ligne : <https://occupations.esdc.gc.ca/sppc-cops/.4cc.5p.lt.3.4ns.5mm.lryd.2t.13l@-fra.jsp?tid=145>

Pour plus d'information, contactez

Gary Stordy  
Directeur, Plaidoyer  
[gstordy@physiotherapy.ca](mailto:gstordy@physiotherapy.ca)



Canadian  
Physiotherapy  
Association

Association  
canadienne de  
physiothérapie